

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 JUIN 2018

COMPTE RENDU

Le Conseil de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps s'est réuni le 20 Juin 2018 à 19h00 en l'Hôtel Communautaire de Marquise, sous la Présidence de Monsieur Francis BOUCLET, Président.

La séance ouverte, Madame Sophie ROUGEMONT est élue Secrétaire.



Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délégation du Président **Compte rendu d'activités**

Le Conseil Communautaire unanime a pris acte des délégations exercées par le Président.

Modification de la composition du Bureau et des Commissions

Le Conseil a décidé à l'unanimité de compléter le Bureau Communautaire ainsi que les Commissions Finances, Développement Territorial, Services de Proximité, Tourisme, Travaux et Moyens Techniques, Communication Culture et Patrimoine, Environnement et Développement Durable, en intégrant Monsieur Nicolas LOEUILLET, Madame Anne-Sophie VIDOR, Monsieur Stéphane DELEFORTRIE, Madame Alicia OMNES en lieu et place des précédents élus de Rinxent. Monsieur Michel ROUGEAUX réintègre les commissions Déchets Ménagers et Sport.

Mise en œuvre de la protection fonctionnelle en faveur du Président, d'élus et d'agents de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps

L'assemblée unanime (Monsieur F.BOUCLET et Monsieur D.JOLY n'ayant pas pris part au vote) a décidé :

- ✓ d'autoriser la mise en œuvre de la protection fonctionnelle et juridique au profit des agents ayant un lien, direct ou indirect, avec l'accident survenu à Madame Fatou au sein de notre déchèterie,
- ✓ d'autoriser la mise en œuvre de la protection fonctionnelle et juridique, dans le cadre de l'accident survenu à Madame Fatou au sein de notre déchèterie, au profit de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps et des élus ayant un lien, direct ou indirect, avec cet événement.
- ✓ De dire que les modalités et limites de mise en œuvre de la protection fonctionnelle et juridique seront celles reprises au sein de la délibération.

Création d'une Entente Intercommunautaire

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a décidé d'autoriser la création de l'entente intercommunautaire avec la Communauté de Communes de Desvres Samer, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et la Communauté de Communes du Pays d'Opale. Il a autorisé le Président à signer la convention relative à cette création et a désigné Messieurs F.BOUCLET, E.PETIT et D. JOLY pour siéger au sein de la conférence.

Commission d'animation de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais (ADRT 62)

Désignation des représentants de l'Office de Tourisme Communautaire

L'assemblée unanime a désigné Monsieur Marc SARPAUX, Administrateur, et Madame Sophie JONQUET, Technicienne, pour siéger au sein de la commission d'animation de l'ADRT 62.

DÉCHETS MÉNAGERS

Redevance Spéciale et tarifs d'accès à la déchèterie des professionnels pour 2019

L'assemblée communautaire à l'unanimité a décidé de faire évoluer, sur 3 années, le prix de la Redevance Spéciale. Elle sera de 0,024 € le litre pour les Ordures Ménagères et de 0,06 € le litre pour les déchets recyclables en 2019.

Les communes et établissements publics, pourront déposer leurs déchets de voirie et des salles des fêtes au quai de transfert, via un passage au pont bascule, à 65 € la tonne.

L'assemblée s'est prononcée également sur les tarifs d'accès à la déchèterie, pour les entreprises ou sociétés ayant leur siège sur le territoire, suivants :

Les encombrants *	127,00 €/T	Le Polystyrène	13,00 €/la sache
Les végétaux **	25,00 €/T	Les autres déchets : gratuits	
Les gravats	21,00 €/T	Amiante non accepté	
Le bois	101,00 €/T	DASRI et DDS : non acceptés	
* Les déchets non triés seront facturés au tarif des encombrants			
** Y compris pour les communes			

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Zone d'Activités Economiques de Landrethun-le-Nord, Réty et Rinxent
Acquisition de terrains

Le Conseil Communautaire par 36 voix pour et 1 abstention (T.SEGARD) a autorisé l'achat aux communes de parcelles sur les Zones d'Activités Economiques.

Aire de covoiturage
Dénomination

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, a décidé d'attribuer la dénomination « Aire de covoiturage du Mont de Cappe » en référence au lieu-dit où est implanté l'équipement.

Valorisation par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) dans le cadre du programme PRO-INNO-08 pour les travaux de rénovation de l'éclairage public sur La terre des 2 caps

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé de confier la valorisation des CEE pour les travaux de rénovation de l'éclairage public sur La Terre des 2 Caps à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et a autorisé le Président à signer la convention relative à ce dossier avec le Président de cette dernière.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Convention multipartite avec le SYMSAGEB N°24
Restauration écologique sur le bassin versant de la Slack de 2018 à 2020

L'assemblée, unanime, a autorisé le Président à signer la convention multipartite avec le SYMSAGEB dans le cadre de la restauration écologique sur le bassin versant de la Slack de 2018 à 2020. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement à la charge de l'intercommunalité seront de 133 411,80 €.

Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale

Convention de financement pour l'étude de réensablement massif de la Baie de Wissant

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, a autorisé le Président à signer la convention de financement avec le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale pour l'étude de réensablement massif de la Baie de Wissant. La participation de La Terre des 2 Caps s'élève à 40 000 € sur un cout total de 280 425 €.

Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale

Convention de financement pour le diagnostic des ouvrages de protection contre la mer d'Ambleteuse

L'assemblée à l'unanimité, a autorisé le Président à signer la convention fixant la participation financière, afin de lancer le diagnostic du perré d'Ambleteuse. La participation de l'intercommunalité est de 25 000 € sur une étude estimée à 50 000 €.

FINANCES

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Répartition 2018 du reversement entre La Terre des 2 Caps et ses communes membres

Le Conseil Communautaire unanime s'est prononcé pour la répartition « dérogatoire libre » avec une attribution totale de 639 278 € aux communes.

Budget Principal

Décision modificative n°1

Les montants définitifs de subvention sur les projets Aire de covoiturage et Travaux d'Aménagement des abords de Mimoyecques étant inférieurs aux montants inscrits au Budget Principal, l'Assemblée Communautaire, unanime, a diminué les crédits budgétaires de 138 768,95 € en recettes au chapitre 13 et à, par conséquent, diminuer les dépenses prévues au chapitre 21 du même montant.

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Inspection et conseil en matière d'hygiène et de sécurité au travail

Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a autorisé le Président à signer la Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais afin que l'intercommunalité puisse bénéficier de l'aide d'agents de cette structure concernant la « Santé et Sécurité au Travail ».

Modification du tableau des effectifs

Au regard de l'évolution des besoins de la collectivité, l'assemblée, unanime, a approuvé la transformation d'un poste d'Agent social territorial de 20h à 28h.

Il a également été nécessaire de préciser le tableau des effectifs, l'appellation Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) a été remplacée par Parcours Emploi Compétence (PEC).

SERVICES DE PROXIMITÉ

Convention de mise à disposition d'un travailleur social de gendarmerie à la Compagnie de Gendarmerie de Calais

Participation de La Terre des 2 Caps pour l'exercice 2017

Le Conseil Communauté à l'unanimité, après en avoir délibéré, a autorisé le président à signer la convention de mise à disposition d'un travailleur social à la Compagnie de Gendarmerie de Calais, pour l'exercice 2017, avec une participation annuelle intercommunale de 6 000 €.

Office de Tourisme Communautaire

Modification des statuts

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a validé la modification des statuts de l'Office de Tourisme Communautaire.

Office de Tourisme de La Terre des 2 Caps

Modification de la composition des membres du Conseil d'Exploitation

Le Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme composé de 9 conseillers communautaires et de 8 représentants choisis dans chacune des catégories retenues, a été modifié, à l'unanimité, de la façon suivante :

Elus	Personnes choisies en fonction de leur expérience	
BOUCLET Francis	Pour les Campings	DESMETTE Christine
SARPAUX Marc	Pour les Restaurants	CUVELIER Béatrice
HEQUET Michel	Pour les Hôtels	DUVERLY Karine
LACROIX Jean	Pour les Equipements Touristiques	BIZET Véronique
DOCQUOY Ginette	Pour les Meublés de Tourisme	HAMAIN Anne-Lise
ROUSSEAUX Irène	Pour les Chambres d'hôte	LELEU Chantal
TOURRET Roger	Pour les Associations à Vocation Culturelle	DUFOUR Loïc
ROUGEMONT Sophie	Pour les Institutionnels	JUTS Jean-Marie Représentant le CDT
OMNES Alicia		

Régie de l'Office de Tourisme Communautaire

Annulation Partielle de titres

Après en avoir délibéré, l'assemblée unanime, a autorisé le Président à signer l'annulation partielle de titre de régie dans le cadre de la vente de produits de type forfait ou visite, qui pourraient être annulés en raisons de force majeure ou de mauvaises conditions climatiques.

QUESTIONS DIVERSES



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Communautaire ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h40.

Compte rendu affiché le 27 juin 2018, en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.